

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : *Maison FLORA à ARROS*

Adresse : *216 Ave du Gave, 64660 ASASP-ARROS*

Référence cadastrale : *055 ZA 155*

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : *UB*

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : *proximité bâtiment
élevage*

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : *Bon*
- Description sommaire du bâtiment : *Cour de ferme béarnaise + bâtiment
ancienne ferme béarnaise typique*

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : Croix D'ARROS

Adresse : Rue St Vincent, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : sur voie publique

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon
- Description sommaire du bâtiment : Croix avec réutilisation d'une Colonne antique comme socle.

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : Cour maison TUYARET

Adresse : 166 Rue d'en Haut, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B 434

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : proximité bâtiment élevage (plus utilisé actuellement).

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : végétation.
- Description sommaire du bâtiment : Cour ancienne avec calade en galets

Photographie(s):



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : ABREUVOIR PEYRET

Adresse : Chemin. Tourgasses, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B721

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UB

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : proximité
bâtiment élevage

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon
- Description sommaire du bâtiment : abreuvoir en pierres en bordure
de chemin communal

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR D'ARROS

Adresse : Chemin Croharé, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : 055 B 70

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : espace boisé

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon mais recouvert par végétation.
- Description sommaire du bâtiment : murs en pierre, charpente traditionnelle
toiture bac acier

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU

COMMUNE : ASASP-ARROS

A localiser.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : *ABREUVOIRS du CASTET*

Adresse : *Route du Castet, 64660 ASASP-ARROS*

Référence cadastrale : *B723 + D159*

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : *N*

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : *Bon - Celui situé sur parcelle D159 est recouvert de végétation*
- Description sommaire du bâtiment : *abreuvoirs en pierres en bordure de chemin communal.*

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s):



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR de la TUTE - Asasp

Adresse : Route d'Espagne, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : D60

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : reculement Rv134

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : refait à neuf suite accident en 2022
- Description sommaire du bâtiment : lavoir avec bacs en pierre, murs en pierre et charpente traditionnelle avec couverture en ardoises.

Photographie(s):



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE